

Sommaire

Égalité femmes-hommes :
Des écarts qui se creusent entre
les femmes et les hommes
tout au long de la vie active 2

**Prévisions : Fléchissement
de l'investissement privé
en 2020 ?** 3

Suivi des financements publics :
Des aides publiques
aux entreprises hors de contrôle ?
À propos de la fin silencieuse
du CoSAPEE 3

Mutations du travail :
La négociation collective
est un outil essentiel 5

**Fiscalité : La participation des
salariés amputée
par l'optimisation fiscale** 5

**Évasion fiscale : Taxer
les multinationales :**
une urgence sociale
qui peine à se concrétiser 6

**Europe : La Banque centrale
européenne au chevet de
l'économie de la zone euro** 7

**Dettes publiques : Stop
à la culpabilisation !** 9

**Allemagne : Aux sources
de la fracture Est-Ouest
allemande** 10

**À lire : Thomas Coutrot (2018),
Libérer le travail. Pourquoi
la gauche s'en moque et pourquoi
ça doit changer, Seuil** 12



Édito

Protéger et améliorer notre système solidaire de retraites

Depuis plusieurs années, nous faisons face à une volonté de la classe possédante de remettre à plat notre modèle social obtenu de haute lutte dans l'après-guerre. Ce mois de décembre est marqué par une lutte sociale majeure pour refuser la disparition de notre régime de retraite par répartition solidaire. Privilégier un système de retraite par points est un choix politique et doit être combattu comme tel. Derrière ces aspects, l'une des problématiques sous-jacentes est la répartition de la richesse que nous produisons collectivement et quelle part de ces richesses nous consacrons pour que les travailleurs puissent arrêter leur activité professionnelle suffisamment tôt et en bonne santé. La vision libérale, dont les fers de lance sont les employeurs, et avec eux les gouvernements successifs, considère que chaque individu devrait lui-même être en capacité d'épargner pour sa retraite et de décider quand il pourrait partir. Certains parmi ces libéraux estiment que la retraite par répartition serait une sorte de somme minimale que chacun devrait compléter par sa propre épargne. Cette vision tend à réorienter les 350 milliards d'euros de retraite versés chaque année vers les marchés financiers,

c'est-à-dire pour les fonds de pensions, les assureurs privés. Depuis le début des concertations sur les retraites, notre organisation n'a cessé de dire qu'il faut conserver notre système de retraite en l'améliorant.

Notre organisation fait des propositions pour financer notre système de retraite : augmenter les salaires (une augmentation de 1 % = 3,6 milliards de cotisations supplémentaires pour le privé) ; assurer l'égalité salariale femmes-hommes (5,5 milliards de cotisations supplémentaires) ; favoriser l'emploi (2,4 % d'emplois en plus = 9 milliards de cotisations sociales en plus et 7 milliards d'économies pour l'assurance chômage) ; 90 milliards de niches sociales ; la transformation du CICE en exonérations de cotisation, c'est 22 milliards par an, soit trois fois le budget du ministère de la Justice ; supprimer les allègements de cotisation dits « Fillon » autour du Smic, ce sont 2 milliards supplémentaires...

Les moyens, nous les avons. Nous devons alimenter la bataille des idées et faire largement connaître nos propositions pour gagner l'amélioration de notre système de retraite solidaire. Les alternatives sont possibles !

David Meyer

Animateur de l'espace revendicatif confédéral

Égalité femmes-hommes

Des écarts qui se creusent entre les femmes et les hommes tout au long de la vie active

L'Insee revient sur l'évolution des inégalités de genre sur le marché du travail depuis quarante ans. Bilan : si l'on observe effectivement une diminution de l'écart salarial entre les femmes et les hommes au début de la vie active, les inégalités se développent au fil de la carrière.

L'*Insee Focus* de novembre 2019¹ analyse les inégalités de genre sur le marché du travail en faisant non pas une simple photo, mais un film de ces inégalités : si en début de vie active, à diplôme égal, les écarts entre femmes et hommes se sont fortement réduits en quarante ans, ils se creusent avec l'ancienneté.

Les écarts se résorbent en début de carrière

Ainsi, en début de carrière, les écarts dans les taux d'activité des femmes et des hommes (c'est-à-dire en emploi ou au chômage, selon les données officielles) sont passés de 31 points en 1975 à 8 points en 2018.

Le taux d'activité (officiel) des jeunes femmes, un à quatre ans après leur sortie de formation initiale, est de 83 %.

Mais le poids des maternités est toujours bel et bien présent, au fur et à mesure de la carrière : si au départ, l'inactivité des jeunes femmes et hommes s'explique surtout par la reprise d'études, avec l'ancienneté, la motivation principale des femmes inactives reste le fait de s'occuper des enfants...

Autre convergence : l'écart des taux de chômage s'est fortement réduit et même inversé au détriment des hommes. Deux facteurs jouent ici : tout d'abord, une forte progression du niveau de diplôme des femmes diminue leur risque de chômage en début de vie active. Les jeunes femmes ont désormais un taux de chômage inférieur à celui des jeunes hommes, alors que dans les années quatre-vingt, elles étaient deux fois plus souvent au chômage que les hommes. De plus, avec la crise de 2008, le chômage des hommes a fortement augmenté.

Les femmes toujours très touchées par le sous-emploi

Mais ne pensons pas que les femmes aient été épargnées par la crise : on note, surtout parmi les moins diplômées, une forte augmentation du sous-

emploi, terme officiel pour évoquer le temps partiel imposé aux femmes, un chômage à temps partiel en quelque sorte : 12 % des femmes et 7 % des hommes sont en sous-emploi en début de carrière. De plus, l'emploi à durée limitée reste très élevé en début de carrière pour les femmes : c'est le cas de 35 % de celles qui travaillent, soit quatre points de plus que les hommes.

Les écarts de salaire se creusent au long de la carrière

Enfin, confirmation d'une tendance que la CGT ne cesse de dénoncer, alors que les décideurs « l'ignorent » : les écarts de salaire se creusent au fur et à mesure de la carrière. Selon cet indicateur, l'écart de salaire mensuel net médian serait de 6,6 % pour les débutants et de 20,5 % après onze ans de vie active... La faute en incombe au temps partiel, à une forte ségrégation professionnelle et à une dévalorisation des emplois à prédominance féminine, mais aussi bien sûr à des retards de carrière liés au « soupçon de maternité », toujours à l'œuvre dans les entreprises.

Rachel Silvera

1. *Insee Focus* (2019), « Femmes et hommes sur le marché du travail : des écarts moins marqués en début de vie active », n° 168, paru le 13 novembre <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4248174>.

Prévisions

Fléchissement de l'investissement privé en 2020 ?

Selon l'Insee², « *les chefs d'entreprise de l'industrie manufacturière anticipent une quasi-stabilité de l'investissement en 2020* ».

Ces prévisions, qui reflètent plutôt le « moral » des chefs d'entreprise que des véritables projets concrets, sont souvent fortement rectifiées par la suite. Mais cette première indication de l'Insee sur l'année 2020 n'est pas sans intérêt et mérite réflexion. Elle confirme que, à l'encontre de l'idéologie libérale, les efforts du gouvernement pour enrichir les riches ne se traduiront probablement toujours pas par une véritable relance de l'économie par l'investissement. Pourtant, le niveau des taux d'intérêt,

très faible, devrait stimuler l'investissement... et les idées ne devraient pas manquer pour développer l'efficacité économique et écologique des entreprises.

Besoin d'investissement public

Ce qui manque sans doute à l'appel, c'est en premier lieu la perspective de débouchés du côté de la consommation ou de l'exportation, et certainement aussi un investissement public dynamique qui générerait lui-même de l'investissement privé. Or, en la matière, le rôle des collectivités territoriales est très important, mais il s'affaiblira vraisemblablement en 2020, et ce pour deux raisons :

classiquement, les nouveaux élus dans les municipalités attendent avant de lancer de nouveaux projets, ceux-ci s'accéléralent à l'approche des élections suivantes, et la situation financière de ces collectivités est gravement obérée par les ponctions budgétaires dont elles sont l'objet (baisse des dotations de l'État, diminution, voire suppression de la taxe d'habitation...).

Sans une action budgétaire tournée vers l'avenir (écologie, action publique, y compris locale) et une augmentation des salaires, qui réactiverait la consommation des ménages, ce n'est sans doute pas l'investissement qui nous sortira de la stagnation.

Alain Gély

Suivi des financements publics

Des aides publiques aux entreprises hors de contrôle ? À propos de la fin silencieuse du CoSAPEE

Mis en place en 2013, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a cessé d'exister le 1^{er} janvier 2019, et avec lui le comité de suivi destiné à évaluer les effets du dispositif.

Les derniers travaux d'évaluation engagés par cette instance seront achevés au sein

du comité d'évaluation de la loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) mis en place par le Premier ministre le 23 août 2019, comité dont le pilotage a lui aussi été confié à France Stratégie. Telle est du moins l'annonce faite aux participants de la première réunion

de ce nouveau comité, et donc à la CGT, le 1^{er} octobre dernier.

À l'origine, des comités censés vérifier la conformité du CICE

La CGT s'est à plusieurs reprises félicitée des travaux menés par le Comité de suivi du CICE et du fonctionnement de

2. Insee (2019), *Informations rapides* n° 289, « Enquête sur les investissements dans l'industrie » (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4246208>)

cette instance au sein de France Stratégie. Mais elle a constamment regretté que la plupart des comités régionaux de suivi du CICE prévus par la loi n'aient pas vu le jour. Rappelons que ces comités étaient censés recueillir les rapports des comités d'entreprise ou des délégués du personnel, attestant d'une utilisation non conforme du CICE, une source précieuse d'informations dont les évaluateurs du CICE ont donc été privés.

Manquement à la loi plusieurs fois dénoncé

Ce manquement à la loi a fait l'objet d'interventions répétées de la CGT et des autres organisations syndicales, mais aussi en octobre 2014 d'une question écrite du député socialiste des Pyrénées-Orientales, Jacques Cresta, auquel il a été répondu, en septembre 2016, soit deux ans après : « À ce jour, deux comités de suivi régionaux ont déjà été mis en place, l'un en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le second en Bourgogne. Le 15 février 2016, le Premier ministre a réuni le comité de suivi pour faire le point sur l'avenir du CICE. À cette occasion, le Premier ministre s'est engagé à faire un rappel aux préfets de régions sur la mise en œuvre de ces comités. »

Malheureusement, cet engagement est resté lettre morte... Les deux comités créés en région ont d'ailleurs à peine fonctionné.

La disparition du Comité national de suivi du CICE emporte celle du Comité de suivi des aides publiques aux entreprises et des

engagements (CoSAPEE) installé en novembre 2014 par Manuel Valls – alors Premier ministre – afin d'« étendre les missions » du Comité de suivi du CICE « au suivi et à l'évaluation de l'ensemble des aides publiques aux entreprises », mais aussi de veiller au respect des « engagements » pris ici par les employeurs, en particulier dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité³ – le fameux million d'emplois promis par Pierre Gattaz... et son pin's. Concernant cette commission dite « ad hoc », la CGT est intervenue pour qu'une existence légale lui soit donnée, et que les prérogatives reconnues aux organisations syndicales, nationalement, régionalement ou dans les entreprises, en matière d'évaluation du CICE et de contrôle de son utilisation, soient ainsi étendues aux autres aides publiques, qu'elles soient nationales ou locales. Un décret en ce sens devait être pris par le pouvoir socialiste avant les dernières élections présidentielles, mais ne l'a pas été...

Comme un goût de déjà-vu

La disparition du Comité de suivi du CICE et du CoSAPEE n'est pas quelque chose d'inédit. Rappelons ainsi aux plus jeunes qu'une loi de janvier 2001 – Lionel Jospin était alors le Premier ministre (socialiste) de Jacques Chirac – avait créé, au sein du Commissariat général du Plan, « une Commission nationale des aides publiques aux entreprises [et des commissions régionales...] chargée d'évaluer les impacts économiques et sociaux, quanti-

tatifs et qualitatifs, et de contrôler l'utilisation des aides publiques de toute nature accordées aux entreprises ». Concernant les droits des IRP, était prévu : « Tout comité d'entreprise ou, à défaut, un délégué du personnel peut saisir l'organisme gestionnaire d'aides ou l'autorité compétente lorsqu'il estime que l'employeur ne respecte pas les engagements souscrits pour bénéficier des aides [...]. L'organisme ou l'autorité saisie peut décider [...] de suspendre ou de retirer l'aide accordée ; le cas échéant, il peut en exiger le remboursement. »

La victoire de Jacques Chirac à l'élection présidentielle d'avril-mai 2002 – face à Jean-Marie Le Pen – puis de la droite aux élections législatives de juin conduira à l'abrogation rapide, en décembre, de la loi...

CICE: inefficacité prouvée

Rappelons enfin que les travaux commandités par le Comité de suivi du CICE ont situé aux alentours de 100 000 seulement le nombre d'emplois que le dispositif aurait permis de créer ou de sauvegarder. Aucun effet en matière d'investissement, sur le taux de marge, le chiffre d'affaires, les dividendes, etc. des entreprises n'a été trouvé. Un résultat des plus faméliques pour un dispositif qui aura coûté à la collectivité plus de 100 milliards d'euros. C'est donc bien sa suppression pure et simple qui aurait dû être décidée et non sa « pérennisation » sous forme de nouvelles exonérations de cotisations sociales.

3. Pour la petite histoire, à l'été 2017, le CoSAPEE devient le CoSAPE...

Mutations du travail

La négociation collective est un outil essentiel

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a publié un rapport conséquent revenant sur l'efficacité économique et sociale de la convention collective.

Déclin de la syndicalisation et de la convention collective

Dans un rapport⁴, l'OCDE revient sur l'enjeu de la négociation collective, à l'encontre de la tendance à l'individualisation de la relation de travail observée depuis une trentaine d'années dans les économies avancées. Cette tendance s'accompagne de deux phénomènes : d'une part, du déclin du taux de syn-

dicalisation, qui passe de 30 % en moyenne dans l'OCDE en 1985 à 16 % en 2018 – soit une division par deux ; d'autre part, du déclin de la proportion de travailleurs couverts par une convention collective, passant de 46 % à 32 % sur la même période.

Les mutations du travail en partie responsables

Le rapport retient quelques éléments centraux :

- un cadre général défini par des accords de branches permet de meilleurs résultats en termes d'emploi ;
- la convention collective améliore la productivité du travail ;

- elle participe également à la hausse progressive des salaires.

La platformisation du travail est évidemment un enjeu crucial en la matière. Plus de la moitié des travailleurs ayant un contrat « atypique » (intérim, indépendant, etc.) ne sont pas couverts par une convention collective. La protection des travailleurs est un élément essentiel de stabilité et d'efficacité économique et sociale.

Le rapport de l'OCDE va à rebours de l'agenda libéral qui domine les politiques économiques européennes, dont celle de la France. La Loi « El Khomri » apparaît à ce titre comme une erreur historique.

MC

Fiscalité

La participation des salariés amputée par l'optimisation fiscale

À l'image des salariés de Procter & Gamble, il est primordial que les salariés se penchent sur l'éventuelle optimisation fiscale de leur entreprise.

L'optimisation fiscale est souvent évoquée sous l'angle du manque de recettes fiscales pour les finances publiques. Cependant,

les salariés en sont également victimes. En effet, l'optimisation fiscale, c'est-à-dire en grande partie la localisation des bénéfices dans des juridictions fiscales moins contraignantes, permet aux entreprises d'éviter l'imposition sur les bénéfices mais également sur la participation payée aux salariés.

Légal? À voir. Amoral? Clairement

À ce titre, les salariés de l'usine de Procter & Gamble (P & G) d'Amiens réclament pas moins de 100 millions d'euros de participation non versée, ce qui représente plusieurs dizaines de milliers d'euros par sala-

4. OCDE (2019), « Revamp collective bargaining to prevent rising labour market inequality in rapidly changing world of work » (<https://www.oecd.org/employment/revamp-collective-bargaining-to-prevent-rising-labour-market-inequalities-in-rapidly-changing-world-of-work.htm>)

rié. L'affaire est passée devant le tribunal de Nanterre le 5 novembre. Le résultat du jugement se fait donc attendre. Le doute sur la délibération de la justice subsiste car au contraire de la fraude, l'optimisation est légale. Les dirigeants arguent d'ailleurs que leurs comptes ont été validés par des commissaires aux comptes. Comment s'organise alors l'optimisation fiscale ? Dans le cadre d'un groupe, les différentes filiales peuvent échanger entre elles. Dans le cas présent, l'optimisation s'est traduite par des prix de transferts mirobolants payés par l'usine à la maison mère. Concrètement, le groupe P & G a fait des usines

d'Amiens et de Blois des sous-traitants et leur a acheté leurs produits à un prix anormalement bas, fixé par lui-même. Ainsi, les sites français ne font que très peu de bénéfices au contraire de la société basée en Suisse qui n'a pourtant aucune activité de production. Les prix de transfert figurant dans les BDES des établissements ou entreprises peuvent être une alerte sur de telles pratiques.

Le salaire de base, une garantie

Cet exemple montre que les revendications de l'augmentation du salaire de base sont la priorité lorsque l'entreprise est bénéfici-

ciaire. Au-delà de son caractère irrégulier et de sa désocialisation, on voit ici que la participation est soumise à une « bonne conduite » de l'entreprise en matière comptable. Or, étant donné la complexité des dossiers et les largesses permises par les législations française et européenne, il est illusoire de faire confiance au patronat pour respecter ses engagements moraux.

C'est également un avertissement pour tous les salariés, en lien avec les cabinets d'expertise, qui doit nous pousser encore davantage à la vigilance à propos des manipulations comptables.

Victorien Pâté

Évasion fiscale

Taxer les multinationales : une urgence sociale qui peine à se concrétiser

Dans un contexte d'évasion fiscale à grande échelle, cent trente-quatre États sont engagés dans la mise en place d'une réforme de la taxation des entreprises, qui manque d'une véritable ambition politique.

Cent trente-quatre États sont en train de se mettre d'accord, sous l'égide de l'OCDE, pour une vaste réforme des règles internationales de taxation des entreprises. Il s'agit notamment de lutter contre l'évasion fiscale des géants du numérique.

Une réforme qui ne s'attaque pas aux racines d'un système fiscal obsolète, et qui risque de privilégier clairement les pays riches.

Les multinationales continuent de pratiquer l'évasion fiscale de façon massive : elles payent même moins d'impôts qu'avant la crise, et 40 % de leurs bénéfices sont localisés dans des paradis fiscaux.

L'enjeu est majeur : comment les États peuvent-ils avoir suffisamment de ressources pour financer les services publics, la protection sociale et la lutte contre les dérèglements climatiques si les entreprises contribuent si peu ? De fait, le système fiscal est obsolète, nous le savons. Il date en effet du début du xx^e siècle, avant la mondialisation et le rôle désormais prépondérant du numérique, ce qui

permet aux entreprises de localiser très facilement leurs bénéfices dans les pays à plus faible fiscalité. Dans le système actuel, les filiales des multinationales sont considérées comme des entités séparées, qui échangeraient au « prix du marché ». C'est surtout une fiction économique qui permet en réalité aux entreprises de transférer leurs bénéfices dans les paradis fiscaux.

Un taux d'imposition minimal contre les paradis fiscaux

Un taux minimum mondial doit être institué. Si une entreprise loge une partie de ses profits

dans un paradis fiscal, l'État qui s'estimera lésé pourra récupérer auprès d'elle la différence entre le taux d'imposition de ce paradis fiscal et le taux minimal mondial. Il reste cependant à fixer un taux d'imposition minimal qui réponde aux besoins de financements des services publics et de la protection sociale, sans quoi le dispositif se montrerait vite opérant.

Cependant, pour une vraie négociation sur les sujets fiscaux, qui sont éminemment politiques et pas seulement techniques, il conviendrait de négocier à l'ONU, où tous les pays se trouveraient réellement sur un pied d'égalité. L'OCDE réunit, elle, les 35 pays les plus riches, ce qui crée de fait une distorsion entre les États.

Un manque évident d'ambition et de volonté politique

La lutte contre l'évasion fiscale reste pour le moins timide. De

par la configuration de l'économie moderne, elle ne peut que revêtir une dimension internationale, mais la proposition de l'OCDE reste très timorée et risque finalement de ne pas changer grand-chose.

L'urgence d'une législation harmonisée internationalement

Cependant, le fait qu'une telle organisation se saisisse de la question montre à quel point elle devient cruciale. Il reste maintenant à la concrétiser et à cesser de faire subir aux travailleurs et aux populations des cures d'austérité pendant que les profits s'amoncellent dans des paradis fiscaux – que l'instance internationale n'entend pas non plus démanteler.

Il faut ensuite rappeler que la taxation minimale des entreprises n'est pas non plus la panacée contre l'optimisation fiscale : une multinationale

pourra toujours délocaliser son siège social dans une juridiction restée à l'écart de la réforme. Il faut donc impérativement aboutir à un accord international le plus large possible. Cela requiert que l'information sur les montants des impôts payés pays par pays par les entreprises multinationales soit harmonisée et disponible pour les autorités fiscales, tout comme le montant de leur chiffre d'affaires, et qu'une véritable juridiction de contrôle et de sanction soit instituée.

Pour la France, la Cour des comptes pointe le coût faramineux des exonérations de cotisations sociales qui s'élève à 90 milliards d'euros, auquel il faut ajouter 100 milliards d'évasion fiscale. À l'heure du débat sur la réforme des retraites, sur la réforme scélérate de l'assurance chômage et sur la casse des services publics, il est essentiel d'avoir ces chiffres en tête.

Mohamed Lounas

Europe

La Banque centrale européenne au chevet de l'économie de la zone euro

La BCE a déployé des moyens considérables pour tenter de relancer l'économie de la zone. Les États doivent désormais prendre le relais pour éviter la récession.

Les décisions prises par la Banque centrale européenne (BCE), si elles paraissent lointaines et déconnectées de nos préoccupations, sont en réalité

en train de formater l'avenir de la zone euro (l'ensemble des pays partageant la monnaie unique). Dans son discours du 12 septembre, Mario Draghi, l'ex-président de la BCE, a annoncé une nouvelle série de mesures pour tenter de relancer la croissance en Europe. Celles-ci sont vouées à l'échec et sèment les germes de la prochaine crise financière. Explications.

L'arme monétaire à bout de souffle

La BCE a « injecté » plusieurs milliers de milliards d'euros depuis 2008 dans l'objectif de soutenir la croissance. Les instruments dont elle dispose sont concrètement de trois ordres :

- **baisser les taux de refinancement**, c'est-à-dire le « prix de l'argent » pour les banques

commerciales (Société générale, Crédit agricole, etc.). Ce taux est de **0 % depuis plusieurs années**. Cela veut concrètement dire que les banques ont un accès illimité à la monnaie. L'objectif de cette politique est de relancer les crédits et l'investissement des entreprises, et donc la croissance ;

- **baisser le taux de dépôt** des banques commerciales. C'est ce que vient d'annoncer Mario Draghi. Quand les banques gardent des réserves (quand elles épargnent au lieu de prêter), elles sont frappées d'un taux négatif qui va passer à - 0,5 %. Les banques perdent ainsi de l'argent à épargner, et l'objectif est d'inciter les banques à prêter, encore une fois ;
- **racheter directement des actifs**, et notamment des titres de dette publique. L'objectif est de faire baisser les taux d'emprunts des entreprises et des États. Le programme est de 20 milliards d'euros par mois, ce pour une durée indéterminée. Le gouvernement répète qu'il n'y a pas « *d'argent magique* » ; la BCE lui prouve le contraire.

Il faut mesurer combien ces mesures sont drastiques. La BCE cherche par tous les moyens à favoriser la relance de l'activité économique. Elle inonde littéralement le marché de monnaie qu'elle crée. Le véritable problème est que cette politique est vouée à l'échec.

La monnaie mise dans les mains du système bancaire et des entreprises n'est pas utilisée pour financer des investissements

productifs. Que font les agents économiques de cette manne financière ? Ils l'épargnent, par crainte de l'avenir. Et ils le placent sur les marchés financiers, par souci de rentabilité à court terme. L'indice CAC 40 est à son plus haut niveau depuis 2007. La monnaie ne circule qu'entre les mains des banques et des détenteurs d'action et ne sert pas la reprise économique. Ce constat conduit la BCE à réfléchir à d'autres mesures, et notamment la « monnaie hélicoptère ». Il s'agirait ni plus ni moins que de donner une certaine somme à tous les citoyens européens. Chaque citoyen pourrait par exemple se réveiller un jour avec 500 euros supplémentaires sur son compte bancaire. D'où vient l'argent ? Il est simplement créé, à partir de rien.

L'Europe prisonnière de l'idéologie de la dette publique

Le gouverneur de la BCE est bien conscient qu'il ne peut éternellement porter la croissance européenne à bout de bras. Ses appels du pied sont clairs : il faut que les gouvernements (et particulièrement le gouvernement allemand, qui dégage une épargne parmi les plus élevées du monde) se mettent à dépenser, sous peine de conduire la Zone euro en récession. Derrière le langage policé de la technocratie monétaire se cache une véritable inquiétude pour l'avenir des économies européennes. Même la future présidente de la Commission européenne le reconnaît (*Les Échos*, 13 septembre, p. 11) : il est urgent de « *desserrer l'étau budgétaire* », c'est-à-dire à en finir avec les politiques d'austérité en

Europe et à mener de véritables politiques industrielles financées par la dépense publique.

Le contrôle social de la monnaie: l'enjeu majeur

Les grands équilibres financiers sont en péril, et les signaux de crise sont toujours plus inquiétants. Si on résume la situation, voilà ce qu'il faut retenir :

- la BCE déverse des milliards de monnaie nouvelle, qui restent bloqués dans le système financier dérégulé ;
- les gouvernements, prisonniers du dogme de la dépense publique, sont en train d'appauvrir leurs populations dans l'espoir de respecter le totem des 3 % de déficit ;
- tout ceci est en train de tuer à petit feu la Zone euro, et avec elle l'économie de la France.

Sans changement radical de cap, l'avenir est clair : une croissance durablement basse (c'est d'ailleurs le scénario que prévoit la BCE), une montée des risques financiers jusqu'à l'éclatement un jour d'une bulle qu'on n'aura pas su prévoir. Qu'on ne se méprenne pas : si le système financier venait à nouveau à s'effondrer, ce sont les salariés européens qui en paieront à nouveau le prix. Les banques ont d'ailleurs obtenu un « cadeau » de plusieurs centaines de millions de la part de la BCE, en compensation des pertes qu'elles accusent du fait de la faiblesse de leur activité. C'est que le lobbying bancaire est efficace. Les banques, pourtant à l'origine de la crise de 2008, à l'origine des troubles financiers et de la politique menée par la BCE, obtiennent un cadeau pour avoir

mis à terre le système financier. Le crime paie, surtout quand il est parfaitement légal.

Le contrôle du système monétaire, une régulation drastique du sys-

tème bancaire et financier et une politique d'investissement ambiguë sont les seuls éléments à même d'éviter une crise. Ce n'est pas le chemin pris par le gouver-

nement, et encore moins celui de nos voisins européens. Le gouffre est devant nous, nous nous y dirigeons à pleine vitesse.

Mathieu Cocq

Dettes publiques Stop à la culpabilisation !

Les gouvernements successifs ne cessent de culpabiliser les citoyens sur la dette publique, comme s'ils en étaient responsables. Livrons une autre interprétation de la dette.

Les comparaisons entre la cigale et la fourmi sont légion parmi les dirigeants, laissant entendre que les citoyens seraient des faîneants, vivant au-dessus de leurs moyens et poussant les gouvernements à s'endetter. On a également entendu ces accusations sur le peuple grec. Pourtant, il est possible de retenir bien d'autres explications à l'inexorable montée de la dette publique qu'a connue la France depuis les années quatre-vingt.

L'assistanat des plus riches

En effet, comme l'expliquent Jean-Marie Monnier et Bruno Tinel⁵, deux économistes, les dépenses publiques n'ont pas fortement augmenté à partir de 1980 contrairement aux idées reçues. En revanche, ce sont les recettes qui ont baissé – et pas n'importe lesquelles. Les baisses de recettes consenties par l'État ont été

concentrées sur les plus riches et les grandes entreprises. Ce sont donc eux qui ont profité des largesses budgétaires de l'État et qui sont donc responsables de la dette publique contractée à partir de cette période. L'étude de ces économistes ne couvre que la période allant de 1980 à 2004, mais le CICE, la suppression de l'ISF ou encore la *flat-tax* montrent que la logique est toujours la même.

Le fait que les déficits soient le résultat de cadeaux aux plus riches explique également pourquoi ces politiques de relance budgétaire n'ont pas eu d'effet sur l'économie. En effet, les plus riches ont profité de cet argent pour épargner et spéculer, et les grandes entreprises ont restauré leurs marges. Au contraire, si l'État s'était endetté pour aider les ménages modestes, ces derniers auraient consommé et relancé ainsi l'économie. Au-delà de la justice sociale, cette politique a donc été inefficace économiquement parlant.

Ce sont les bénéficiaires de la dette qui s'en plaignent le plus

Malgré ça, ce sont les plus riches (entreprises comme particu-

liers) qui se plaignent le plus de la dette publique alors qu'ils en sont bénéficiaires à plusieurs égards. D'une part, ils ont profité de fortes réductions de l'imposition sur les revenus et leur patrimoine. D'autre part, les plus riches sont également en partie détenteurs des titres de dettes de l'État. Ils perçoivent donc des intérêts sur cette dette. Le hold-up est donc complet.

Les riches, source de la dette

Cette interprétation des causes de la dette publique change donc toute la donne. Non, ce n'est pas l'augmentation inconsidérée des dépenses qui est responsable de la dette : ce sont les réductions d'impôts consenties aux plus riches. Oui, on peut relancer l'économie par le déficit public, à condition qu'il soit orienté vers les plus modestes. Pour Monnier et Tinel, s'il y a un problème de soutenabilité de la dette, c'est seulement celui du consentement à l'impôt. Autrement dit, combien de temps encore allons-nous supporter de nous serrer la ceinture pour financer les cadeaux aux plus riches ?

VP

5. J.-M. Monnier, B. Tinel (2006), « Endettement public et redistribution en France de 1980 à 2004 », *Cahiers de la MSE*.

Allemagne

Aux sources de la fracture Est-Ouest allemande

La réunification aura d'abord été une mise au pas extrêmement violente de l'économie est-allemande. La montée de l'extrême droite est un symptôme de ce malaise.

Derrière l'unité du pays, la fracture économique

Pour les trente ans de la réunification, les cœurs ne sont pas vraiment à la fête. Les scores records de l'AFD (extrême droite) dans plusieurs régions d'Allemagne de l'Est sont le symptôme clair que quelque chose va mal outre-Rhin. Derrière l'affichage d'unité, la fracture économique n'a jamais disparu. Chômage (notamment de longue durée), travail à temps partiel et taux de CDD plus élevés, revenus plus faibles : sur la quasi-totalité des indicateurs macroéconomiques, l'Est accuse une situation dégradée par rapport à l'Ouest. Il faut remonter trente ans en arrière pour comprendre l'origine de cette fracture⁶.

La « Treuhand », thérapie de choc

Loin de l'image d'une réunion entre pays égaux, la réunifica-

tion a tout d'une annexion économique de l'Est par l'Ouest. Une agence, la Treuhand, était chargée d'administrer le choc des privatisations massives en un temps record à l'Est. Les chiffres sont impressionnants. L'organisme a privatisé l'ensemble de l'appareil productif de l'ex-RDA (environ 40 000 entreprises) et l'a revendu en dessous du prix du marché. Principaux bénéficiaires ? Des entreprises ouest-allemandes, pour 85 %. Seules 6 % des entreprises ont été rachetées par des investisseurs est-allemands.

La création d'une nouvelle monnaie unique pour l'Allemagne a également pénalisé les entreprises de l'Est, moins productives que celles de l'Ouest. Cette décision politique, couplée à la faiblesse des exportations vers l'ancien bloc soviétique, explique pour une large part le choc subi à l'Est. La libéralisation expresse de l'économie est un choc colossal qui fait plonger la production de l'Est.

Démolition sociale et envol de l'extrême droite

Là encore, les chiffres sont saisissants. Ce sont **2,5 millions d'emplois industriels qui sont**

détruits en 1990 sur une population de 17 millions d'habitants, poussant les travailleurs vers des emplois peu qualifiés et mal rémunérés. **Entre 1991 et 1998, le chômage a pratiquement doublé à l'Est**, passant de 10,2 % à 19,2 %. Aujourd'hui, 55 % travaillent hors convention collective (11 points de plus qu'à l'Ouest).

Enfin, dernière humiliation, la quasi-totalité des postes à responsabilité sont occupés par des Allemands de l'Ouest. On comprend alors comment peut se développer le sentiment d'être des citoyens de seconde zone.

Alors que l'Est avait besoin d'une politique industrielle forte, d'investissement dans les qualifications, le choix a été fait de la transformation néolibérale à marche forcée. D'une certaine manière, les travailleurs de l'Est ont été la variable d'ajustement du modèle de dumping social allemand.

On comprend comment l'extrême droite, en transformant ces colères en engrais xénophobe et identitaire, peut croître dans la région. Sur les champs de ruines économiques, ce sont les fleurs brunes qui poussent le mieux.

MC

6. Pour aller plus loin : <https://www.alternatives-economiques.fr/privatisations-ont-laisse-traces-ex-rda/00090873>

URGENCE SOCIALE

URGENCE ENVIRONNEMENTALE



TOUS MOBILISÉS



À lire

Thomas Coutrot (2018), Libérer le travail. Pourquoi la gauche s'en moque et pourquoi ça doit changer, Seuil

Cet ouvrage de l'année dernière méritait une petite recension, pour l'originalité du propos d'abord, et pour les nombreuses et riches perspectives de réflexions qu'il permet ensuite.

Thomas Coutrot, dans ce livre très bien documenté, part du constat accablant du désintérêt de la gauche pour les questions d'organisation du travail, voire de l'acceptation pour une partie de celle-ci de laisser cette thématique au patronat en contrepartie de rétributions financières.

Renvoyant dos à dos ce qu'il appelle la « gauche contre le travail » (gauche étatiste) et « la gauche sans le travail » (autogestionnaire) sur le désintérêt aux questions de l'autonomie de ce dernier, il s'efforce de penser la démocratie en son sein à travers notamment une valorisation du travail vivant (fait de créativité, d'empathie, d'autonomie et donc porteur de sens).

Pour cela, il nous explique tout d'abord, grâce à un détour pertinent par les managements humanistes, les possibilités d'autonomiser le travail, et les gains économiques que cela procure. Ainsi une équipe d'ouvrières autonomes ayant la responsabilité de déterminer elles-mêmes leur objectif est 20 % plus efficace qu'une même équipe sans autonomie (p. 147).

Cependant, loin de se limiter à ce constat, dont les limites sont nombreuses, l'auteur prône une stratégie d'innovations sociales dans le travail (liberté et autonomie du travail contre le travail abstrait, celui dont on ne perçoit pas la signification) et de conquête de positions dans les institutions, afin d'entrevoir un vrai changement social.

Ainsi, c'est une grande partie des stratégies syndicales qu'il nous invite à repenser, pour aller au-delà des revendications défensives, et enfin de se libérer du joug de la subordination dans le travail et de l'exploitation capitaliste. Réflexion qui devra se faire en lien avec les questions environnementales.

Willy Gibard

Repères statistiques

Salaires

- **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2016)
 - ensemble: 1 789 €;
 - femmes: 1 639 €;
 - hommes: 1 899 €.
- **Écart de salaire femmes/hommes**: 22,7 % en équivalent temps plein (F: 1 986 €; H: 2 438 €) mais en réalité davantage, car il y a plus de femmes que d'hommes à temps partiel
- **Smic mensuel net**: 1 171,34 € (7,72 € l'heure)
- **Salaires mensuel brut**: 1 521,22 € (10,03 € l'heure)
- **Pension des retraites**: 1 422 en 2017
- **RSA « socle »**: 559,74 € pour une personne seule, 839,62 pour un couple ou personne seule avec un enfant (sans aide au logement).

Emploi

- **Emploi total**: 27 122 200 en 2018
 - **Emploi salarié**: 23 949 500 en 2018
 - **Emploi à temps partiel**: 4 816 700 en 2018
 - **Nombre de chômeurs (au sens du Bureau International du Travail)**: 2 701 700 en 2018
 - **Sous-emploi salarié***: 1 614 300 en 2018
- *Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire. Sont inclus également les salariés ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage partiel, mauvais temps...).

Données générales

- **PIB**: 2 353,1 Mds € en 2018
- **Consommation des ménages**: 1 219,8 Mds € en 2018
- **Investissement des entreprises**: 293,6 Mds € en 2018
- **Dividendes versés** (par les sociétés non financières): 171,5 Mds € en 2018
- **Budget de l'État**: 391,2 Mds en 2019 (révisé) dont charge de la dette: 40,42 Mds €
- **Recettes nettes de l'État**: 292,7 Mds € en 2019 (révisé) dont :
 - **impôt sur le revenu**: 72,6 Mds €;
 - **impôt sur les sociétés**: 31,8 Mds €;
 - **TVA**: 129,2 Mds €.
- **Exportations**: 491,6 Mds € en 2018
- **Importations**: 551,5 Mds € en 2018
- **Solde du commerce extérieur**: - 59,9 Mds €